

**Séance du mardi 9 mars 2021 à 20h30
Mairie – salle du Centre communal**

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Bastien	GUX	
Présents :	Mme Rosalynne	BOUVIER	
	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	M. Yoann	DÜRMEÜLLER	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Stéphane	GRANGER	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Mónica	MERKT	
	M. Marco	REALINI	
	M. Bruno	REINMANN	
	M. Olivier	RIGHETTI	
	M. Alain	ROSSET	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
Excusé-e :	M. Charles	BUFFLE	
	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire

◆ ◆ ◆

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 2 février 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Crédit budgétaire supplémentaire pour le recours à des procès-verbalistes externes d'un montant de CHF 20'000.- (délibération)
5. Projet de résolution pour le maintien des cartes journalières CFF (nouveau)
6. Propositions de la Mairie
7. Propositions individuelles et questions
8. Divers
9. Huis clos (naturalisations)

◆ ◆ ◆

Le Président ouvre la séance à 20h30 et salue l'assemblée et le public.

Il invite les présents à observer une minute de recueillement en mémoire de Mme Erika MOTTIER, ancienne conseillère municipale de la Commune de Genthod, décédée le 20 février dernier. L'administration a publié un faire-part au nom du Conseil municipal et de l'Exécutif.

[L'assemblée se recueille un instant.]

Le Président excuse ensuite les absences de MM. SCHMULOWITZ et BUFFLE.

Le Bureau propose d'ajouter un nouveau point 5 à l'ordre du jour afin de traiter un projet de résolution de l'Exécutif au sujet de la suppression annoncée des cartes journalières CFF.

Le Président soumet au vote cette proposition d'ajout.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 15 voix pour, soit à l'unanimité

l'ajout d'un nouveau point 5 à l'ordre du jour, concernant à un projet de résolution de l'Exécutif relatif à la suppression annoncée des cartes journalières CFF.

M. Rochat, Secrétaire général, distribue un exemplaire du projet de résolution.

1. Approbation du procès-verbal du 2 février 2021

Les modifications suivantes sont demandées.

M. REINMANN demande de remplacer, p. 71, §1 le terme « le positionnement », qui est un terme marketing, par « la position ».

Mme CADEI-MILLOT demande si, au sujet des cahiers des charges des employés communaux évoqués p. 67, c'est bien « l'administration de la voirie » qui était citée, ou « l'administration et la voirie ». Mme HENTSCH, auteure du procès-verbal en question, répond qu'il s'agit bien de la première expression.

M. REINMANN indique, p. 74, que c'est M. RIGHETTI, et non M. REINMANN, qui a proposé de recruter des procès-verbalistes de commission.

Il n'y a pas d'autre demande de modification.

**Muni de ces modifications, le procès-verbal du 2 février 2021 est approuvé
par 14 voix pour et 1 abstention d'usage.**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture des communications.

Conseillers municipaux suppléants

Le Président lit la réponse envoyée par le Bureau à M. Cerutti, président de la commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil au sujet du PL 12584 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) en lien avec la nomination de conseillers municipaux suppléants :

« Monsieur le Président,

Nous vous remercions pour votre demande du 7 janvier dernier relatif au PL 12584, qui a retenu la meilleure attention du Conseil municipal de Genthod. Chacun de ses membres a ainsi pu s'exprimer au sujet du projet de loi, soit lors du conseil du 2 février, soit par courriel pour les absent-e-s. A cet égard le Bureau du Conseil vous fait part par la présente de la synthèse des observations et avis exprimés.

Un tel système de suppléance permettrait de garder l'équilibre politique entre les partis tel que sorti des urnes, durant les votes en cas d'absence d'un membre, ce qui est un point important.

Il apparaît à plusieurs membres du Conseil que le système de suppléance concerne plutôt les grandes communes. L'argument qu'un tel système diminuerait le nombre de démissions en cours de législature n'a pas fait l'unanimité. Néanmoins, il est possible qu'il incite les personnes qui pourraient bénéficier d'un congé parental à s'engager.

Il est relevé que si le projet de loi est accepté, il faudra intégrer des conseillères et conseillers municipaux suppléant-e-s affecté-e-s de droits et obligations, devant se tenir à disposition et au courant des affaires communales, mais potentiellement peu sollicité-e-s. Ce dernier point fait craindre que l'effort d'information nécessaire, sans assurance de participation au débat, rende le recrutement de conseiller-ère-s suppléant-e-s difficile.

A l'inverse, il pourrait s'agir d'une motivation pour les viennent-ensuite non élus, qui y trouveraient une opportunité de participer à la politique communale, même sur une courte durée. De ce fait, cela pourrait s'avérer positif pour la relève. De plus, le projet est cohérent avec le système de milice suisse.

En conclusion, le Conseil municipal de Genthod est majoritairement favorable au principe de membres suppléants dans les conseils municipaux, même si une minorité du Conseil n'est convaincu ni par son besoin, ni sa concrétisation. Considérant la formulation du PL 12584, le Conseil municipal de Genthod n'a pas exprimé d'avis particulier.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée. »

Sortie du Conseil municipal 2021

Etant donné les restrictions liées à la pandémie de Covid-19, et dans l'absence d'indications sur la situation future, aucune décision n'a encore été prise au sujet de cette sortie. Néanmoins, elle aura lieu dès que possible.

3. Communications de la Mairie

Mme GUINAND

- **Restaurant du Château de Genthod**

Le bail au nom de M. Miranda prendra fin le 31 juillet 2021. Sollicité par l'Exécutif, ce dernier n'a pas souhaité le prolonger.

Dès lors, courant mars et même si la période n'est pas la plus propice, un appel d'offres sera fait de manière ouverte afin que les activités de restauration puissent continuer si possible dès le 1^{er} août. L'Exécutif a défini le cahier des charges qui figurera dans cet appel d'offres, avec comme valeurs principales une ambiance familiale et villageoise, l'intégration du label GRTA (Genève Région Terre Avenir) dans les menus, et la reprise du mandat de préparation des repas pour les élèves de l'école de Genthod. La régie Besuchet est en charge du processus d'appel d'offres et doit également évaluer rapidement la nécessité de procéder à des travaux dans le restaurant. Elle rend compte à l'Exécutif de manière régulière de l'avancée du processus. Quant à la suggestion faite lors du dernier Conseil municipal de marquer le départ de M. Miranda, elle est retenue et il reste à déterminer sous quelle forme cela pourra se faire.

- **Impact de la crise du Covid-19 sur le tissu économique gentousien**

Sollicité par le Conseil municipal, l'Exécutif a étudié l'opportunité de délivrer auprès de la population de Genthod des bons d'achats à faire valoir dans les commerces de la commune afin de soutenir ces derniers confrontés aux impacts économiques de la crise du Covid. Le système mis en place par la commune de Pregny-Chambésy, et plus récemment aussi celle de Bellevue, de bons de soutien aux commerçants de la commune d'une valeur de CHF 40.- par ménage, a fait l'objet d'une analyse afin de voir si ce système était pertinent si transposé à Genthod. Dans ses conclusions, après analyse détaillée de la liste des entreprises sises sur notre commune, l'Exécutif constate que le tissu économique gentousien est très différent de celui de Bellevue ou de Pregny-Chambésy. Comparé à la vingtaine de commerces opérant dans ces deux communes (restaurants, boulangeries, magasins d'alimentation, salons de coiffure, instituts de beauté, pharmacie, fleuristes, garagistes, etc.), Genthod n'a que cinq commerces grand public : deux restaurants, une épicerie et deux exploitations agricoles qui font de la vente directe. Sachant que les deux restaurants et l'épicerie sont locataires de la Commune, l'Exécutif estime qu'une action sur la suspension des loyers est un moyen de soutien beaucoup plus efficace. C'est ainsi que, depuis le premier confinement, l'Exécutif est systématiquement entré en matière pour soulager ces commerces de leur charge locative. Le montant exact de cet effort financier vous sera spécifiquement communiqué lors de la présentation des comptes 2020. Un point plus général sur la situation financière des entreprises sises à Genthod sera également fait lors de la prochaine séance de la commission Finance, à la suggestion de sa présidente.

- **Appel d'offres groupé pour des installations photovoltaïques**

La deuxième phase du projet d'appel d'offres groupé pour des installations photovoltaïques, projet mené conjointement avec les Communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy, est en train de s'achever. Cinq séances avec les habitants intéressés se sont tenues par webinaire ces derniers jours, pour un total de plus de 200 participants. Outre cette forte participation, le niveau de satisfaction exprimé en fin de séance est très encourageant, et une grande majorité des personnes ayant répondu au sondage se dit prête à s'engager dans le projet. La date limite pour les inscriptions ayant été fixée au 9 avril, ce ne sera qu'à cette date que nous saurons combien de nos communiens s'engagent réellement dans l'appel d'offres groupé. L'espoir est de passer le cap symbolique de 1 MWc (megawatt crête) de capacité de production solaire photovoltaïque. Si tel devait effectivement être le cas, un dépassement du budget prévu serait probable.

- **Voie bleue**

Une réflexion sur une traversée lacustre, dite « Voie bleue », reliant la rive droite et la rive gauche (une région peu desservie par le Léman Express), a été initiée et financée par la banque Lombard Odier, dont le futur siège est en construction à Bellevue, et qui souhaite, d'entente avec cette Commune, limiter le trafic automobile. L'étude de marché a abouti au projet suivant : dix trajets aller-retour par jour entre Corsier et Port Saladin, aux heures de pointe, en exploitant un bateau existant de la CGN et des embarcadères également déjà existants. Le trajet durerait 13 minutes et le bateau, qui peut naviguer par tous les temps, aurait une capacité de plus de 100 passagers, ainsi qu'une quarantaine de vélos. A terme, un bateau zéro émission (actuellement en commande par la CGN) pourrait être affecté à cette ligne, la rendant pionnière en Europe. Quasiment aucun investissement ne serait nécessaire, et le coût d'exploitation est estimé à 1 million de francs par an. La Commune de Bellevue a déjà entériné une participation de CHF 450'000.- par an, complétée à hauteur de CHF 200'000.- par an par les partenaires privés. Reste donc un montant de CHF 350'000.- par an à financer, avec une clé de répartition à définir entre les autres communes concernées sur la rive droite (dont Genthod) et toutes celles sur la rive gauche. Les magistrats de l'ensemble de ces communes se sont réunis la semaine dernière et, globalement, sont très favorables à ce projet.

Une fois la clé de participation agréée, il s'agirait pour chaque commune de s'engager à inscrire sa part des frais de fonctionnement au budget 2023 (voire 2024 selon la date effective du démarrage de la ligne), et ce pour trois années – soit la période d'essai après laquelle une décision de pérenniser la ligne serait prise.

- **Voie verte**

L'étude pour l'élaboration d'une voie verte entre Sécheron et Versoix est désormais lancée. Financée par le Canton, co-pilotée par les Communes de Pregny-Chambésy, Bellevue, Genthod et Versoix ainsi que le Canton, elle prévoit une participation de la population et une implication des instances élues. Pour le tronçon traversant Genthod, le trajet n'est pas encore finalisé, néanmoins celui-ci reliera la gare de Genthod-Bellevue à la route des Fayards. Contrairement à la voie verte rive gauche entre Annemasse et les Eaux-Vives qui est en site propre, celle-ci devra tenir compte d'un contexte différent. Elle devra notamment être capable de gérer la mixité des moyens de déplacement piétons, vélos et transports individuels motorisés. Le Secrétaire général fera le suivi technique du projet, l'Adjointe au maire en charge de la mobilité participera aux travaux du groupe de pilotage politique, et des conseillers municipaux de chaque commune seront impliqués dans la réflexion sur le projet, sous un format qui reste à préciser. Les commissions en charge des questions de mobilité dans les différentes communes seront bien entendu également informées de l'avancée du projet et, enfin, la population sera également invitée à participer par le biais d'ateliers.

- **Carrefour route de Valavran/route de Collex et parcours de la ligne de bus 52**

Malgré les objections formulées par les Communes de Genthod et de Bellevue, l'Office cantonal des transports (OCT) propose que l'essai de la formule des trois stops, qui arrive à son terme à fin avril 2021, soit pérennisé. L'avis d'enquête publique n° 6588 y relatif a été mis à l'affichage en date du 16 février. L'OCT admet cependant que si l'étude d'une modification du tracé de la ligne 52 actuellement menée par les TPG aboutit, et que ce bus n'emprunte plus la route de Valavran, la signalisation pourrait être remodifiée, par exemple en revenant à un giratoire. Un trajet d'essai du nouveau parcours envisagé pour le bus 52, via la route de Collex, le chemin des Limites et le chemin des Chênes, a montré que des travaux de génie civil seraient nécessaires. Ceux-ci devraient bien entendu être présentés en commission, puis au Conseil municipal.

- **Évolution des lignes TPG dans la région**

Les TPG viennent de nous communiquer une évolution de leur offre en milieu d'année 2021, un timing inhabituel mais qui s'explique par de multiples reports d'infrastructures en 2020. Je vous en présente les composantes qui touchent notre commune. La ligne de bus 50, tout d'abord, continuera de relier Versoix à l'aéroport, en passant par Genthod, mais verra son tracé modifié entre Le Nant et Arena-Halle 7, avec une desserte au Grand-Saconnex. Ainsi, le cœur du Grand-Saconnex sera directement relié aux communes de Bellevue, Genthod et Versoix. Les horaires de cette ligne 50 seront aussi mieux synchronisés avec le train en gare de Versoix et avec ceux du cycle d'orientation (CO) des Colombières. A noter par ailleurs qu'une nouvelle ligne de bus 54 reliera Versoix à l'aéroport de manière plus directe – en passant par la route des Fayards, c'est-à-dire sans traverser Genthod. Enfin, information importante pour nous Gentousiens, surtout pour nos jeunes qui fréquentent le CO des Colombières, les TPG ont décidé de supprimer la ligne scolaire. Ils estiment qu'elle ne sera plus nécessaire dans la mesure où, d'une part, comme déjà évoqué, l'horaire de la ligne de bus 50 sera mieux synchronisé avec celui du CO des Colombières et, d'autre part, deux alternatives seront à disposition des élèves : le Léman Express bien sûr pour les Bellevistes et Gentousiens, mais aussi cette nouvelle ligne de bus 54 qui pourra être empruntée par des élèves versoisiens pour le trajet entre La Pelotière et Versoix-Gare.

- **Nouveau service de livraison de repas pour les Gentousien-ne-s**

J'ai évoqué lors du dernier Conseil municipal le fait que nous recherchions un ou une jeune de la commune pour la livraison de repas de midi depuis le restaurant du Château de Genthod. Plusieurs jeunes se sont proposés et nous avons retenu deux candidates, qui se relaieront pour couvrir les lundis, mercredis et vendredis midi – et ce à partir du 15 mars. Un montant de CHF 5.- sera facturé par livraison (en sus du prix du/des repas commandé-s) et la Mairie gèrera le processus de facturation, sur base mensuelle. Avec ce projet, nous nous réjouissons de promouvoir la solidarité intergénérationnelle et la mobilité douce (les livraisons se faisant à vélo), tout en soutenant des jeunes Gentousiens dans une période où les petits jobs se font plus rares. N'hésitez pas à en parler autour de vous !

M. BAUMGARTNER

- **Chantier à l'abandon au chemin des Limites**

Sollicité par le Conseil municipal, l'Exécutif est intervenu auprès de l'architecte et du propriétaire. En date du 21 février, la Commune a reçu un courrier de la société CAPVEST qui pilote au nom du propriétaire – la société Templestone – le projet de développement de cette parcelle. En voici les éléments principaux. En octobre 2019, le locataire du terrain qui devait exploiter le projet s'est retiré en dénonçant le bail. Face à ce retrait, une procédure devant un tribunal a été ouverte contre le locataire car le projet dans sa phase d'élaboration avait été orienté par ses demandes et besoins. Les démarches ont été freinées par la crise du Covid, mais CAPVEST reste optimiste vu l'intérêt de contacts préliminaires. La société indique prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir le chantier en état par des contrôles hebdomadaires. Enfin, en conclusion de sa lettre, la société CAPVEST prend l'engagement suivant, je cite : « Après la réalisation du radier et des mises en terre l'année dernière, nous allons poursuivre dans les prochaines semaines la construction du gros-œuvre ». Affaire à suivre.

- **Halte du Léman Express au Creux-de-Genthod**

Faisant suite à une question du Conseil municipal s'inquiétant de l'inadéquation des aménagements de la halte du Creux-de-Genthod pour les personnes à mobilité réduite, l'Exécutif a fermement interpellé les CFF. En date du 22 février, ceux-ci ont répondu à la Commune en apportant les éléments suivants. Les CFF sont conscients que, d'une part, cette halte n'est pas conforme à la loi sur les handicapés (LHand) et que, d'autre part, son quai est trop court pour des convois à triple composition. Dès lors, les CFF annoncent qu'ils débiteront ces prochaines semaines une étude préliminaire visant à rendre conforme la halte à la LHand et à faire passer la longueur du quai de 150 m aujourd'hui à 225 m. Pour l'instant, les CFF ne sont pas capables de nous donner un calendrier de réalisation des travaux, celui-ci dépendant de l'achèvement de l'étude préliminaire. Néanmoins, ils s'engagent à mettre en place des mesures constructives légères ou organisationnelles afin que la halte respecte dès 2024 les dispositions de la LHand. La Commune sera bien entendu informée de l'avancée et du contenu des mesures prises ou envisagées. Il avait été annoncé à la législature précédente que ces travaux ne seraient pas effectués avant 2024.

- **Certificat environnemental**

La Commune s'est vu décerner par l'association PET-Recycling Schweiz son certificat environnemental. En effet, grâce à l'effort de chacun, 2020 a permis la collecte de 7'609 kg de PET à Genthod (environ 27'600 bouteilles) soit une économie de près de 23'000 kg de gaz à effet de serre, ou de 7'229 litres de pétrole.

- **Aire de compostage du GICORD**

Concernant la mise aux normes de l'aire de compostage du GICORD regroupant six communes de la rive droite, les travaux avancent selon le planning. La creuse pour la fosse de 900 m3 est terminée, le radier est déposé. Une visite du chantier est prévue durant la deuxième moitié du mois d'avril.

4. Crédit budgétaire supplémentaire pour le recours à des procès-verbalistes externes d'un montant de CHF 20'000.- (délibération)

Le Président ouvre la discussion.

Mme DECOSTERD dit avoir été plutôt favorable à ce projet, mais estime aujourd'hui le montant trop élevé. Le sujet étant récurrent depuis plusieurs années, elle propose d'accepter néanmoins ce crédit supplémentaire, et mener une phase-test, par exemple en ne prenant un-e verbaliste que pour les séances complexes, et en offrant à des étudiants de prendre les procès-verbaux de ces séances.

M. RIGHETTI reste convaincu qu'un procès-verbal pris par une personne externe à la commission assure la pleine participation des commissaires aux débats et un procès-verbal neutre. Il agréé l'idée d'une phase-test et la création de « petits jobs » pour étudiants.

M. REALINI rappelle qu'il s'était exprimé à ce sujet lors de la séance précédente du Conseil municipal. Il rejoint les propos de M. RIGHETTI sur l'opportunité de créer des « petits jobs » à l'attention des jeunes. Hormis la question du « luxe » qui serait celui des commissions si elles disposaient d'un-e procès-verbaliste pour chaque séance, il convient de se demander ce que l'on attend de ce document, qui peut n'être que décisionnel et sans transcription d'échanges confidentiels. Pour ce qui est de recruter des étudiants, il estime que cela exposerait à un tourmus important, et peut-être à un manque d'expérience aussi. Il voit plutôt les points négatifs de cette thématique.

Mme VIZCAINO trouverait opportun que chaque commission s'interroge sur la nécessité de disposer d'un-e procès-verbaliste pour couvrir ses séances. Elle demande ensuite si ce montant créerait une nouvelle ligne budgétaire. Mme GUINAND répond qu'une ligne est déjà dédiée aux procès-verbalistes de commission. Il faudrait simplement l'alimenter davantage en fonction de l'usage qui se mettra en place.

M. SANOU rappelle que les commissions fonctionnent sans verbaliste depuis longtemps, et que certaines séances délicates touchent des éléments confidentiels. Il encourage toutefois l'idée de fournir des « petits jobs » aux étudiants.

Mme UDRY est en faveur d'une phase-test avec une couverture sélective des commissions. Elle demande quel est le budget de la ligne existante. Mme GUINAND ne peut répondre précisément, mais indique qu'il s'agit de quelques milliers de francs. Le Président rappelle que le Conseil municipal peut modifier la ligne budgétaire d'un exercice à l'autre.

M. REINMANN trouve bonne l'idée de mandater des procès-verbalistes pour des commissions importantes, et de faire une phase-test.

Mme VIZCAINO souligne que le vote de cette délibération n'oblige aucune commission à recourir à un-e verbaliste.

Mme CADEI-MILLOT demande si une personne retraitée pourrait prendre des procès-verbaux au même titre que les jeunes. Mme UDRY, rappelant que les « petits boulots ont disparu » en raison de la pandémie, pense qu'il vaut mieux favoriser des jeunes au chômage, ou des personnes au chômage de longue durée.

Mme GLAUS-LEMBO rejoint Mme VIZCAINO sur la liberté des commissions de recourir ou non à des verbalistes. Elle trouve aussi qu'il vaut mieux ne pas multiplier les verbalistes afin d'assurer la confidentialité des échanges. Mme GUINAND souligne à ce propos que les échanges en commission sont confidentiels et que tout verbaliste est tenu-e par un devoir de confidentialité.

Personne d'autre ne demande la parole, et le Président met aux voix la délibération suivante.

**Crédit budgétaire supplémentaire pour le recours à des procès-verbalistes externes
d'un montant de CHF 20'000.-**

Vu l'anticipation des futurs dépassements de crédits ;

vu la volonté de faire appel à des procès-verbalistes externes, sous le sceau de la confidentialité, lors des commissions du Conseil municipal, ceci afin de permettre aux conseillers municipaux de se consacrer pleinement aux débats ;

vu les demandes réitérées dans ce sens des conseillers municipaux sous le point « propositions individuelles » des séances du Conseil municipal des 10 novembre 2020 et 2 février 2021 ;

vu le montant estimé pour l'année en cours, sur la base d'un nombre moyen de 50 commissions à raison d'une durée chacune de 1h30, équivalant à un total de CHF 20'000.- ;

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 oui et 1 non

à la majorité simple

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

1. *D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 20'000.- destiné à l'engagement ponctuel de procès-verbalistes externes pour les séances de commissions du Conseil municipal pour un montant de CHF 20'000.-.*
2. *De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 01.30.*
3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital-propre.*

5. Projet de résolution pour le maintien des cartes journalières CFF

Le Président invite l'Exécutif à expliquer le contexte.

Mme GUINAND évoque l'intention des CFF de supprimer les cartes journalières dès 2024, et la mobilisation des communes contre cette disparition prévue des cartes. A Genthod, ces cartes sont particulièrement bon marché, à CHF 20.-. Sur les dernières années, elles y ont été en moyenne utilisées à 98%. En 2020, elles l'ont été à 70% malgré la pandémie. L'Exécutif pense qu'à une époque où il faut inciter à des déplacements plus écologiques, et vu la popularité de cette prestation, la décision des CFF est un non-sens. Il estime que la Commune devrait se joindre au mouvement d'opposition des communes.

Le Président ouvre les débats.

Mme UDRY soutient entièrement cette proposition. Les cartes sont d'ailleurs tellement utilisées sur la commune qu'il est difficile de les réserver pour soi.

Le Président met aux voix la délibération suivante.

Projet de résolution pour le maintien des cartes journalières CFF

Le Conseil municipal de la Commune de Genthod, vu l'article 37 de son règlement, souhaite s'associer et appuyer la proposition de résolution de plusieurs communes du Canton de Genève.

Ainsi, depuis des années, la mise à disposition par les communes de cartes journalières donne la possibilité de découvrir la Suisse ou simplement de se déplacer à des prix raisonnables. Dans cet esprit, la Commune de Genthod vend jusqu'à 4 cartes journalières quotidiennement au prix unitaire de CHF 20.-. C'est donc 1'460 cartes qui sont à disposition chaque année des habitants de la commune et le succès ne se dément pas.

Environ 98% des cartes trouvent preneurs (à l'exception de l'année « Covid » 2020, où néanmoins 70% des cartes ont été vendues).

Devant ce succès, la décision annoncée de l'Alliance Swiss Pass, qui coordonne cette prestation, de la supprimer à l'horizon 2023 est un non-sens. Alors que la Commune de Genthod souhaite favoriser l'utilisation des transports publics et participer à la transition écologique, la suppression d'une prestation appréciée, utile et hautement symbolique va dans la mauvaise direction. Au contraire, il s'agirait de stimuler ce genre de prestations.

Les arguments entendus sur la prétendue diminution de l'utilisation de ces cartes et des difficultés de distribution ne sont pas audibles, car ces éléments ne sont pas constatés sur le terrain par les municipalités. En outre, les projets futurs de remplacement de la prestation sont trop flous pour imaginer sereinement des solutions pérennes.

Dans ces conditions, la Commune de Genthod doit pouvoir affirmer sa volonté de continuer à fournir une prestation appréciée de la population et qui s'inscrit dans la politique favorable à une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tout le monde.

Par ces motifs,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECLARE**

par 15 oui, soit à l'unanimité

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

1. S'opposer à la suppression des cartes journalières CFF mises à disposition par les communes.
2. Transmettre, par l'entremise de l'Exécutif, la présente opposition aux acteurs concernés, en particulier l'Alliance Swiss Pass, les CFF, ainsi que le DETEC.

6. Propositions de la Mairie

Néant.

7. Propositions individuelles et questions

Néant.

8. Divers

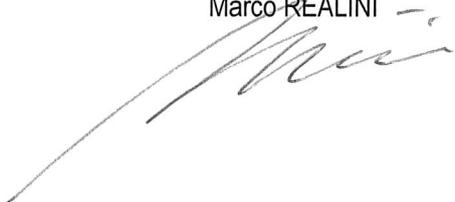
Néant.

9. Huis clos (naturalisations)

L'ordre du jour est épuisé, et le huis clos est déclaré.

SÉANCE LEVÉE À 21H25.

Le Secrétaire du Bureau
Marco REALINI




La Secrétaire
Ariane HENTSCH CISNEROS

Le Président
Bastien GUEX

